

Image not found or type unknown



La demande d'émancipation

Par **Marie0412**, le **04/03/2018 à 10:56**

Bonjour je voulais savoir une fois envoyer la demande d'émancipation combien cela mettrai de temps pour avoir la reponse ? merci

Par **jodelariege**, le **04/03/2018 à 12:36**

bonjour ; ça dépend de plusieurs choses : l'encombrement des tribunaux ,votre age ,qui a demandé l'émancipation? vos parents ? vous toute seule?comment allez vous subvenir à vos besoins au quotidien?....

Par **morobar**, le **04/03/2018 à 15:34**

Bonjour," vous toute seule?"
Pas possible, seul un parent (ou les deux) disposant de l'autorité parentale peut déposer le dossier de demande.